

CONSEIL MUNICIPAL

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

17 décembre
2024

SAINT-
CHAMOND

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....

3

1. LE VOLET FINANCES

3

ELEMENTS DE CONTEXTE.....

3

QUELLES CONSEQUENCES SUR LES FINANCES LOCALES ?.....

4

LES ORIENTATIONS 2024 POUR LA VILLE DE SAINT-CHAMOND.....

5

● Les recettes de fonctionnement.

5

● Les dépenses de fonctionnement.....

7

● L'épargne de la collectivité.....

9

● Les dépenses d'équipement.

9

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

11

EN CONCLUSION

13

2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

14

L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL.....

14

Evolution des dépenses depuis 2016 et perspectives 2025.....

14

Evolution du nombre d'heures supplémentaires depuis 2019.....

15

Evolution du nombre d'agents titulaires et stagiaires depuis 2018.....

15

Pyramide des âges au 31/12/2024.....

17

Volet handicap.....

18

Accueil des apprentis et des stagiaires.....

19

RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....

20

LA POLITIQUE RH : LES ACTIONS ET LES PERSPECTIVES.....

26

LES ORIENTATIONS POUR 2025.....

27

INTRODUCTION

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Sur le contenu, ce rapport doit désormais non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

1. LE VOLET FINANCES

ELEMENTS DE CONTEXTE

En 2024, la France fait face à un environnement économique complexe, marqué par plusieurs facteurs internes et externes.

En effet, selon les prévisions de la Banque de France et de l'INSEE, la croissance du PIB en 2024 devrait rester faible, autour de 1,0 à 1,3 %. Cette situation est due à une combinaison de facteurs : une inflation persistante, une consommation des ménages qui reste prudente, et des investissements d'entreprises modérés.

Après des pics historiques en 2022 (autour de 6,2 %), l'inflation en France en 2024 devrait se stabiliser autour de 2,5 %. Cependant, les hausses de prix dans certains secteurs (alimentation, logement) continuent de peser sur le pouvoir d'achat.

La France souffre également d'un ralentissement de la demande mondiale, notamment en Europe et en Chine, deux de ses principaux partenaires commerciaux. Ce ralentissement, combiné à des tensions géopolitiques (guerre en Ukraine, tensions USA-Chine), continue d'affecter les exportations françaises.

Par ailleurs, la Banque centrale européenne (BCE) continue de maintenir des taux d'intérêt relativement élevés pour lutter contre l'inflation. En 2024, les taux d'intérêt devraient rester autour de 3 à 4 %, ce qui rend le crédit plus coûteux et pèse sur la consommation et l'investissement.

La France continue de faire face à une dette publique élevée, estimée à environ 112-113 % du PIB. Bien que la croissance économique aide à stabiliser le rapport dette/PIB, le coût du service de la dette reste élevé en raison des taux d'intérêt élevés.

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 (PLF 2025), présenté fin 2024, posait les bases de la politique économique du gouvernement pour l'année à venir. Les prévisions étaient influencées par les évolutions économiques internationales et les priorités politiques du gouvernement français.

Dans un objectif de redressement des comptes publics, le projet de loi de finances 2025 reposait sur un effort budgétaire d'ampleur, à hauteur de 60 Milliards d'euros d'économies, afin de ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, avec un objectif de retour sous les 3 % à l'horizon 2029.

Les mesures de consolidation portaient prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57 % du PIB en France contre moins de 50 % en moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024. Sur les 60 Milliards d'euros d'économies à réaliser, les deux tiers (soit environ 40 Md€) concernaient des mesures de réduction de la dépense publique.

Néanmoins, suite à la motion de censure votée par les députés le 4 décembre 2024, le PLF 2025 est suspendu, et dans le cas de son retrait, le budget 2024 de l'Etat serait reconduit en 2025, en attendant que soit voté un nouveau budget. Cette disposition permettrait la continuité des dépenses et des recettes de l'État à partir du 1er janvier 2025.

En outre, le gouvernement prévoit une croissance modérée pour 2025, autour de 1,2 à 1,4 %, mais avec des risques liés à un environnement global incertain (reprise économique lente en Europe, tensions commerciales, évolution des prix de l'énergie). Par ailleurs, La BCE prévoit une inflation en zone euro à 2% d'ici fin 2025.

En conclusion, la chute du gouvernement de Michel Barnier entraîne la France dans une situation incertaine et dans le cas où le budget 2024 serait reconduit à l'identique, le pays raterait son objectif de réduire son déficit public à 5 % du PIB l'an prochain.

QUELLES CONSEQUENCES SUR LES FINANCES LOCALES ?

Le PLF 2025 prévoyait une participation conséquente des collectivités territoriales à l'effort budgétaire (à hauteur de 5 milliards d'euros) afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de 5 % en 2025.

Toutefois, la chute du gouvernement remet en cause les textes budgétaires de l'année prochaine débattus jusqu'alors. Ainsi, les orientations budgétaires de la commune ont été réalisées dans la perspective d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, et avec des dotations de l'Etat constantes, sans tenir compte d'éventuelles mesures annoncées dans le PLF (fonds de précaution par prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités, augmentation des cotisations patronales...).

LES ORIENTATIONS 2025 POUR LA VILLE DE SAINT-CHAMOND

⇒ LE BUDGET PRINCIPAL ET LES HYPOTHESES D'EVOLUTION RETENUES

● Les recettes de fonctionnement.

La présentation contextuelle effectuée précédemment invite donc à estimer les recettes communales de fonctionnement de la façon suivante :

- La fiscalité directe.

Au regard de la hausse des prix à la consommation en France calculée aux normes harmonisées européennes (prévision de +2%), il est dès lors possible d'estimer le produit fiscal que la commune pourrait percevoir lors du prochain exercice budgétaire, compte tenu de deux facteurs :

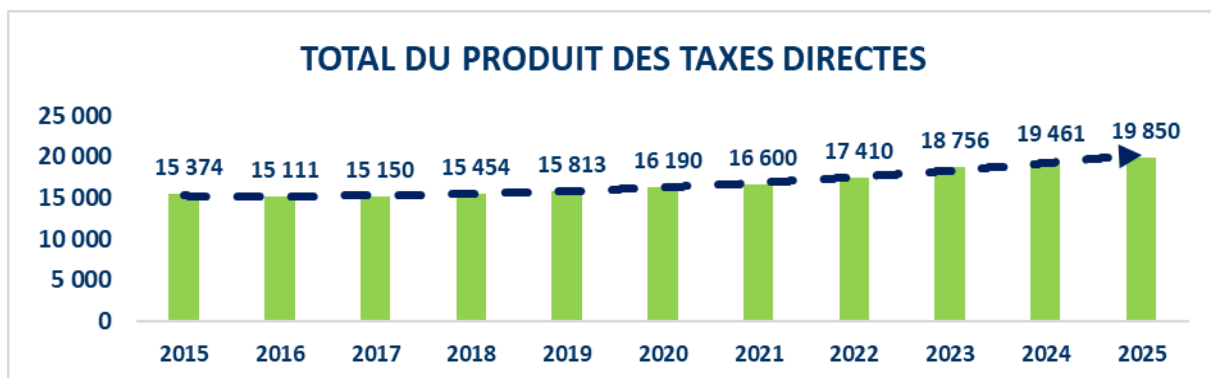
1°) une stabilité des taux d'impositions :

Taxe foncier bâti	39,09%
Taxe foncier non bâti	49,33%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,78%

Il est à noter que depuis 2023, les communes ont à nouveau le pouvoir de voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

2°) une évolution des bases fiscales 2025 avec une prévision de + 2%.

Ces deux paramètres conjugués montrent une évolution du produit fiscal communal qui pourrait être le suivant :



Cette stabilité des taux d'imposition a été continuellement votée depuis 2014 malgré les contraintes fortes que l'Etat a opéré sur les ressources de la ville et notamment la dotation globale de fonctionnement, qui a fortement diminué depuis 2013.

Ce choix a eu pour conséquence de rendre nécessaire la recherche de marges de manœuvres supplémentaires en maîtrisant mieux les dépenses de fonctionnement et notamment le chapitre des charges générales.

- **La fiscalité indirecte.**

- L’attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.

Conformément aux dispositions du pacte financier et fiscal 2021-2026 de Saint-Etienne Métropole, le montant de la « nouvelle » DSC est complété par un montant d’AC de fonctionnement pour garantir à la commune un montant au moins équivalent à son montant « historique » de DSC.

Il est à noter que le coût des services communs créés entre la métropole et la ville en matière de grands travaux et infrastructures, d’un montant annuel de 59K€ sont retirés du calcul de l’AC à compter de l’exercice 2024, et inscrits dans les dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, la ville n’adhère plus au service commun des financements extérieurs, d’un montant annuel de 13K€.

Ainsi, les montants d’AC et de DSC 2025 devraient être de l’ordre de :

	2025
Attributions de compensation	6 651 k€
Dotation de solidarité communautaire	1 499 k€

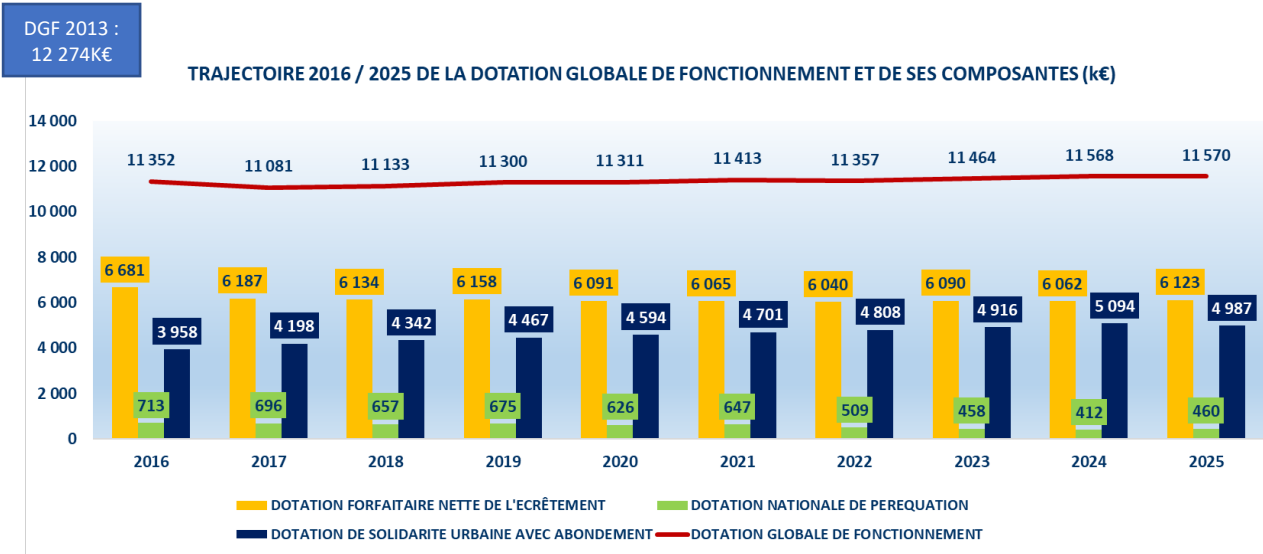
- Le Fonds de péréquation intercommunal (FPIC).

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
Pour Saint-Chamond, le FPIC devrait s’établir à 610k€ pour 2025, en baisse par rapport au Budget Primitif 2024.

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF).**

Pour 2025, la dotation globale de fonctionnement serait légèrement supérieure au Budget Primitif 2024 (+49K€), mais identique au Compte Administratif prévisionnel 2024, soit 11 570K€.

Les modalités et le montant d’un éventuel prélèvement sur recettes au titre de l’instauration d’un fonds de précaution n’étant pas actés, ces éléments ne sont pour l’instant pas intégrés dans les prévisions budgétaires de 2025.



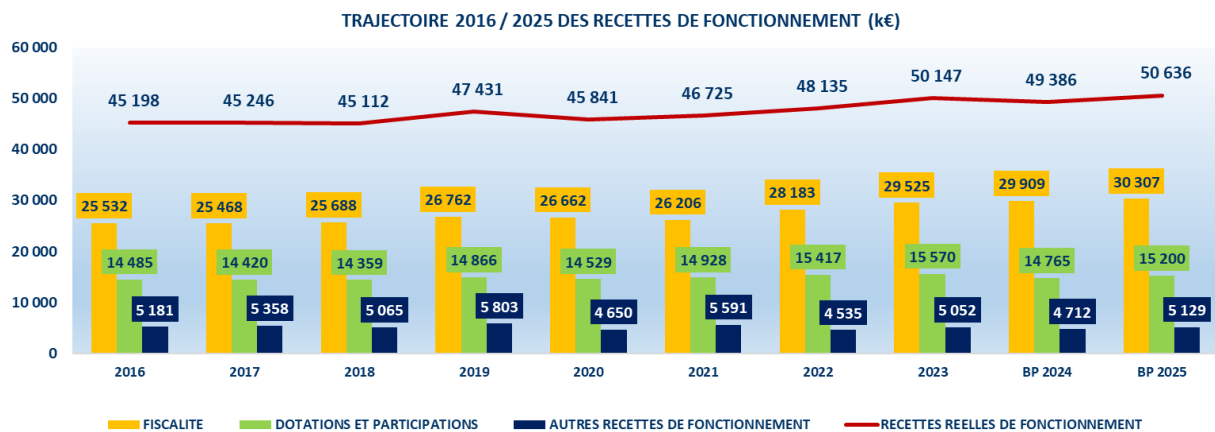
- **Les autres recettes de fonctionnement.**

Pour ce qui est des autres recettes de fonctionnement et notamment les tarifs, il est proposé en 2025 de faire évoluer ces derniers selon un rythme global de l'ordre de +2,5%, se situant ainsi au niveau de l'inflation (+2.5% en 2024).

Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales devraient augmenter légèrement, notamment en raison de la progression des effectifs dans les crèches, le centre social de Fonsala et les accueils de loisirs.

Les dépenses des projets relevant du dispositif Notre Ecole Faisons là ensemble (NEFLE), sont engagées par la commune, puis reversées par l'Etat sous forme de subventions.

- **Synthèse de la trajectoire des recettes de fonctionnement à horizon 2025.**



La trajectoire des recettes de fonctionnement à l'horizon 2025 pourrait être en hausse par rapport à 2024 (+1 250K€ soit +2.5%), du fait principalement de l'évolution des bases fiscales de +2%.

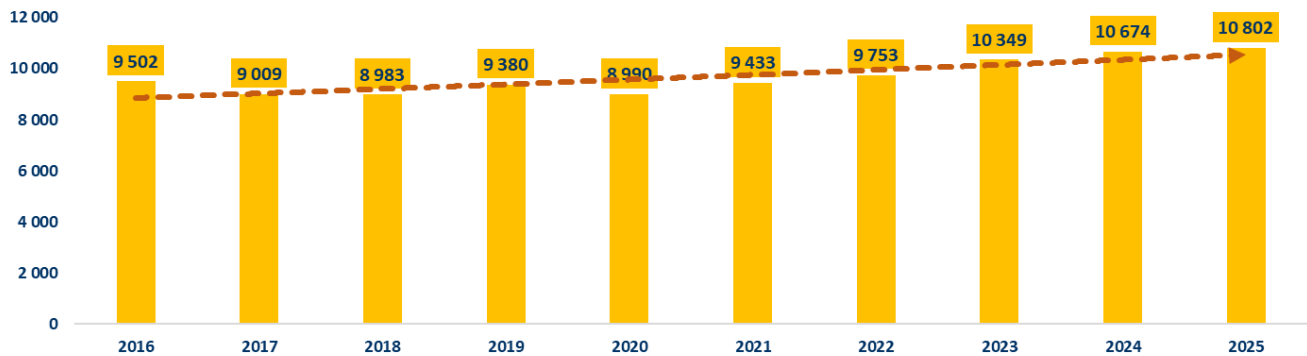
● *Les dépenses de fonctionnement.*

Globalement, les orientations retenues visent, comme l'année dernière, à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de dégager les capacités d'autofinancement nécessaires pour financer une partie de ses investissements.

- **Les charges générales.**

Depuis 2016, ce poste budgétaire présente l'évolution suivante :

CHARGES A CARACTERE GENERAL (BP A BP EN K€)



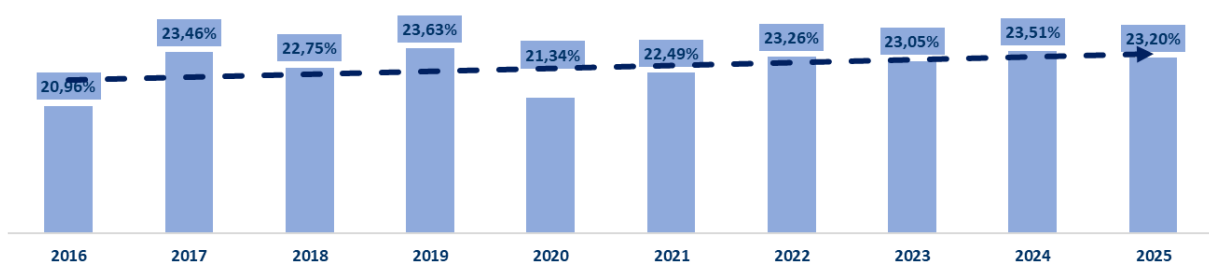
Pour l'année 2025, ce poste devrait légèrement augmenter par rapport au Budget Primitif 2024 (+1.2%), malgré plusieurs dépenses contraintes telles que :

- L'augmentation du coût de l'assurance multirisque, en raison notamment de la sinistralité et des intempéries sur le territoire ses dernières années.
- La progression de la fréquentation dans les cantines scolaires et les centres de loisirs, entraînant des coûts supplémentaires pour la ville.

Ainsi, afin de limiter l'impact de ces augmentations, et de dégager suffisamment d'épargne brute pour financer une partie de ses investissements, la commune prévoit de réaliser des économies grâce notamment :

- au recours à la mutualisation avec le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, le SIEL-Territoire d'énergie Loire, Saint-Etienne Métropole etc. ;
- à la mise en concurrence des dépenses ;
- aux investissements d'optimisation énergétiques.

PART DES CHARGES GENERALES DANS LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Sur la période considérée, la part des charges générales dans les dépenses réelles de fonctionnement a été stabilisée à un niveau moyen de 22,76%. Les années 2024 et 2025 relèvent d'estimations.

- **Les charges de personnel.**

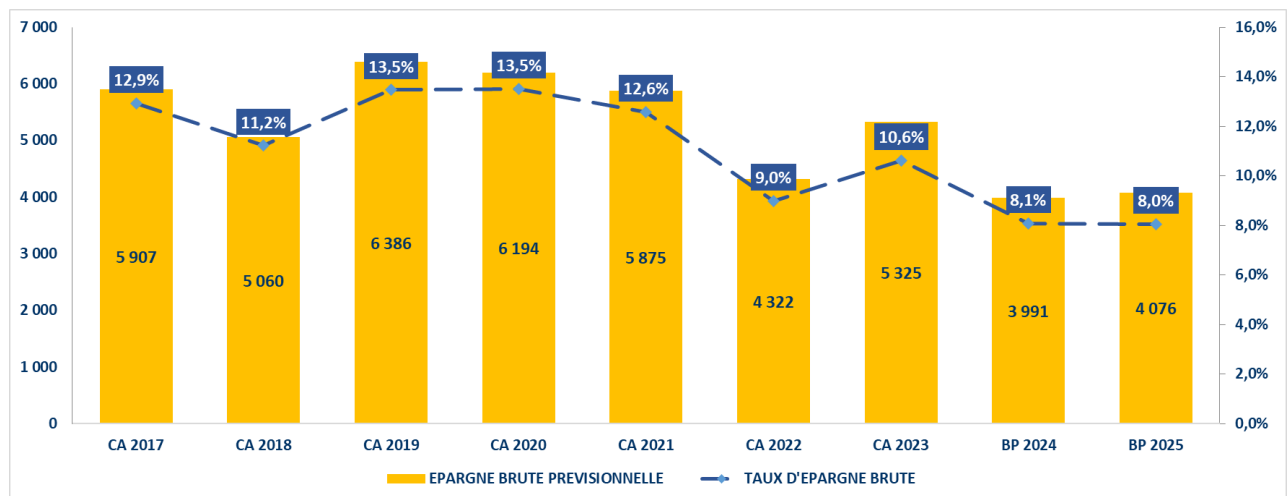
Ce poste représente 62 % de nos dépenses de fonctionnement. Le montant des charges de personnel évoluerait de 3,83% par rapport au Budget Primitif 2024.

- Les subventions aux associations.

Le budget 2025 des subventions aux associations sera préservé à son niveau actuel, afin de soutenir l'action des associations saint-chamonaises.

● L'épargne de la collectivité.

Il est rappelé que l'épargne ici présentée pour les exercices 2024 et 2025 ne peut être que prévisionnelle. Comme pour beaucoup de communes, l'épargne de la ville est fortement marquée par le contexte international de ces dernières années, ainsi que par les différentes mesures imposées par l'Etat.



● Les dépenses d'équipement.

Sur l'année 2025, la commune prévoit des dépenses d'équipement à hauteur de 11 Millions d'€, avec comme principaux projets :

Dans les domaines de la culture et du patrimoine :

- Poursuite des travaux à l'hôtel Dieu
- Travaux dans divers bâtiments à vocation culturelle

Dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse :

- Etudes pour la rénovation de l'école de Chavanne
- Rénovation de l'école du Chatelard
- Travaux dans la plupart des écoles et dans les crèches

Dans le domaine sportif :

- Travaux dans de nombreux équipements sportifs
- Travaux complexe Vincendon

Domaine associatif et administratif :

- Fin des travaux pour le nouveau centre social au Creux
- Rénovation de la cure de Chavanne

- Rénovation énergétique au Centre Technique Municipal

Dans le domaine de l'urbanisme et du domaine public :

- Poursuite de la rénovation des places avec notamment la place Ile de France
- Etudes pour l'aménagement du Square Croix Gauthier
- Restructuration de locaux commerciaux
- Acquisitions foncières
- Reprise des murs de plusieurs cimetières

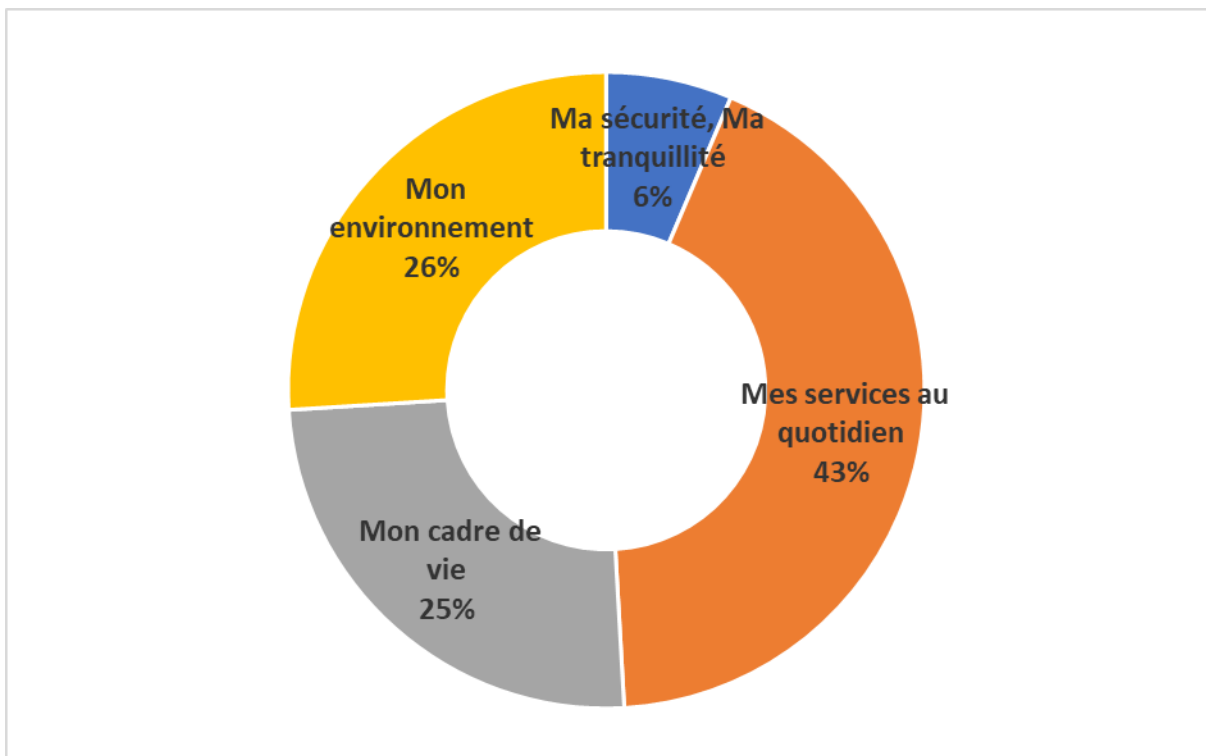
Poursuite du programme d'optimisation énergétique afin de prendre en compte les enjeux environnementaux et diminuer l'empreinte carbone :

- Travaux d'isolation, changements de chaudières dans les écoles et bâtiments
- Travaux de relamping
- Mise en place de cuves récupération eaux pluviales, sondes connectées
- Etudes pour installation panneaux photovoltaïques
- Déploiement du schéma directeur vélo

Les projets seraient financés en partie par l'épargne nette (2 451K€), les subventions attendues (1852K€) et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Pour financer le solde, la collectivité contracterait un nouvel emprunt de l'ordre de 6 Millions d'€ sur l'année 2025.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024 – 2026 de la commune a été construit autour de 4 thématiques regroupant des projets d'ampleur :



Ses 4 grandes thématiques se déclinent en projets, détaillés ci-dessous, avec les montants estimés sur la période 2024 – 2026 :

THEMES	CA ANTICIPE 2024			PREV. 2025			PR 2026			PREV. 2024/2026		
	DEPENSES	RECETTES	COUT	DEPENSES	RECETTES	COUT	DEPENSES	RECETTES	COUT	TOTAL DEPENSES	TOTAL RECETTES	TOTAL COUT INVEST.
Sécurité, éclairage	929 000 €	75 000 €	854 000 €	655 000 €	75 000 €	580 000 €	570 000 €	50 000 €	520 000 €	2 154 000 €	200 000 €	1 954 000 €
Ma sécurité, Ma tranquillité	929 000 €	75 000 €	854 000 €	655 000 €	75 000 €	580 000 €	570 000 €	50 000 €	520 000 €	2 154 000 €	200 000 €	1 954 000 €
Accessibilité	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €
Associations	882 500 €	250 000 €	632 500 €	1 509 000 €	713 300 €	795 700 €	24 000 €	0 €	24 000 €	2 415 500 €	963 300 €	1 452 200 €
Culture	85 000 €	0 €	85 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €	8 500 €	0 €	8 500 €	113 500 €	0 €	113 500 €
Familles	1 890 000 €	159 178 €	1 730 822 €	700 000 €	384 178 €	315 822 €	1 960 000 €	0 €	1 960 000 €	4 550 000 €	543 356 €	4 006 644 €
Entretien, renouvellement des installations et matériel	1 233 900 €	0 €	1 233 900 €	1 312 000 €	0 €	1 355 500 €	2 351 000 €	0 €	2 351 000 €	4 896 900 €	0 €	4 940 400 €
enfance jeunesse	116 500 €	0 €	116 500 €	75 000 €	0 €	75 000 €	120 000 €	0 €	120 000 €	311 500 €	0 €	311 500 €
Numérique	94 500 €	0 €	94 500 €	89 950 €	0 €	89 950 €	110 000 €	0 €	110 000 €	294 450 €	0 €	294 450 €
Sport	316 350 €	0 €	316 350 €	820 000 €	180 000 €	640 000 €	581 000 €	0 €	581 000 €	1 717 350 €	180 000 €	1 537 350 €
Mes services au quotidien	4 668 750 €	409 178 €	4 259 572 €	4 525 950 €	1 277 478 €	3 291 972 €	5 154 500 €	0 €	5 154 500 €	14 349 200 €	1 686 656 €	12 706 044 €
Commerces	411 200 €	307 200 €	104 000 €	40 000 €	0 €	40 000 €	40 000 €	0 €	40 000 €	491 200 €	307 200 €	184 000 €
Urbanisme	267 000 €	0 €	267 000 €	92 000 €	0 €	92 000 €	85 000 €	0 €	85 000 €	444 000 €	0 €	444 000 €
Aménagement de l'espace public	2 457 300 €	0 €	2 457 300 €	2 410 700 €	195 000 €	2 215 700 €	2 412 020 €	465 000 €	1 947 020 €	7 280 020 €	660 000 €	6 620 020 €
Voirie	88 000 €	0 €	88 000 €	12 000 €	0 €	12 000 €	60 000 €	0 €	60 000 €	160 000 €	0 €	160 000 €
Mon cadre de vie	3 223 500 €	307 200 €	2 916 300 €	2 554 700 €	195 000 €	2 359 700 €	2 597 020 €	465 000 €	2 132 020 €	8 375 220 €	967 200 €	7 408 020 €
Démarche patrimoniale	1 645 000 €	1 281 155 €	363 845 €	3 040 000 €	174 500 €	2 865 500 €	2 708 000 €	1 403 000 €	1 305 000 €	7 393 000 €	2 858 655 €	4 534 345 €
Développement durable	67 000 €	72 000 €	-5 000 €	250 000 €	35 000 €	215 000 €	162 000 €	45 000 €	117 000 €	479 000 €	152 000 €	327 000 €
Performance énergétique	325 000 €	36 000 €	289 000 €	335 000 €	30 000 €	305 000 €	200 000 €	20 000 €	180 000 €	860 000 €	86 000 €	774 000 €
Mon environnement	2 037 000 €	1 389 155 €	647 845 €	3 625 000 €	239 500 €	3 385 500 €	3 070 000 €	1 468 000 €	1 602 000 €	8 732 000 €	3 096 655 €	5 635 345 €
TOTAL	10 858 250 €	2 180 533 €	8 677 717 €	11 360 650 €	1 786 978 €	9 617 172 €	11 391 520 €	1 983 000 €	9 408 520 €	33 610 420 €	5 950 511 €	27 703 409 €

EN CONCLUSION

Dans un contexte national encore fortement contraint, , les collectivités devraient une nouvelle fois contribuer au redressement des comptes publics.

Ainsi, malgré l'évolution conjoncturelle de l'inflation faisant mécaniquement augmenter les dépenses communales, l'objectif pour l'exercice 2025 est de continuer à maintenir le niveau de l'autofinancement afin de limiter le recours à l'emprunt.

C'est ainsi que tant que cela sera possible, l'équipe municipale en place restera attachée à plusieurs principes, qu'elle considère comme fondamentaux :

- ne pas recourir à l'usage de la pression fiscale sur les saint-chamonais ;
- conserver la maîtrise de ses dépenses réelles de fonctionnement ;
- maintenir le partenariat avec le tissu associatif local dont le travail est reconnu ;
- garder le cap d'une politique d'investissement ambitieuse et de long terme, en mobilisant notamment au maximum des financements complémentaires.

1. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES.

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l’article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d’orientation budgétaire doit contenir une présentation rétrospective et prospective de l’évolution des emplois et effectifs ainsi que des crédits afférents.

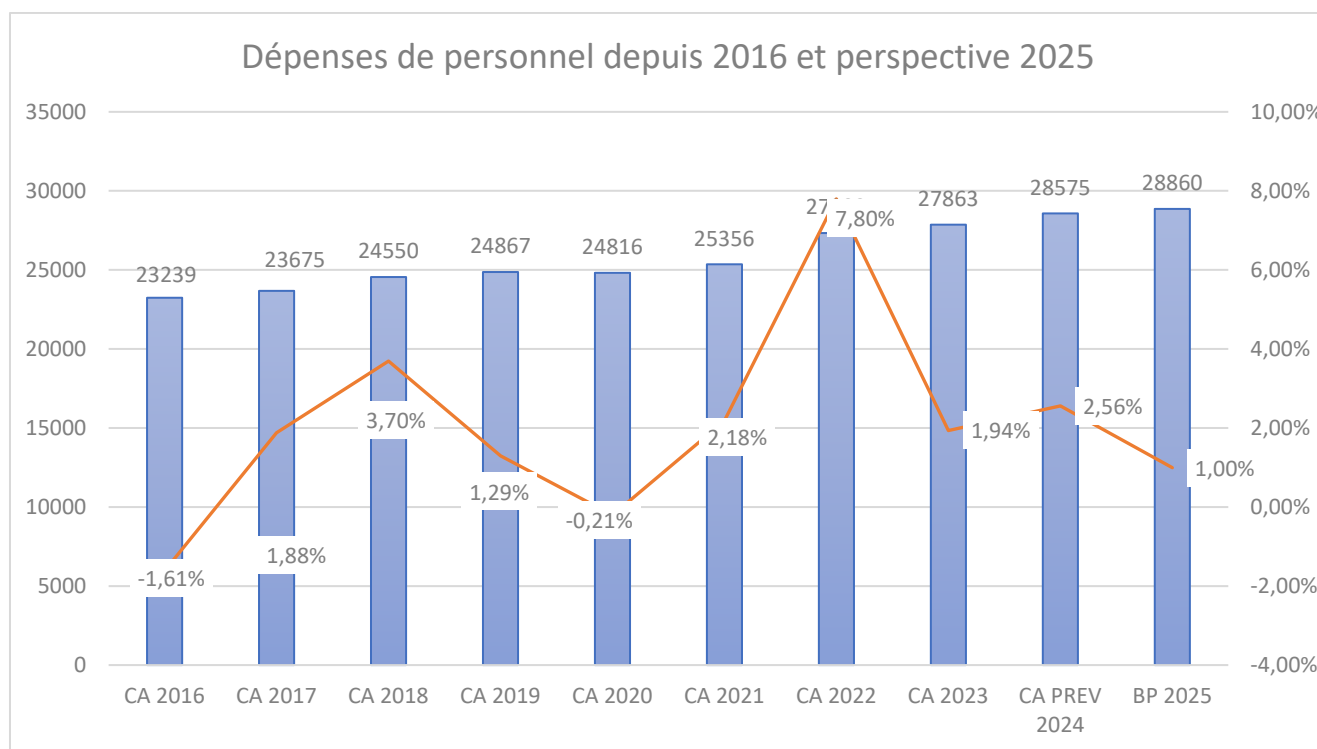
Par ailleurs, dans son article 61, la loi du 4 août 2014 pour l’égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d’égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu’elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport fait un état de la politique de ressources humaines en matière d’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et présente, à cette fin, des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, à la rémunération.

D’autres données complètent ce rapport, notamment les actions menées et les ressources mobilisées en matière d’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles, les perspectives.

I. L’évolution des dépenses de personnel.

A. Evolution des dépenses depuis 2016 et perspectives 2025.



Sur la période 2020-24 les dépenses de personnel s’expliquent par :

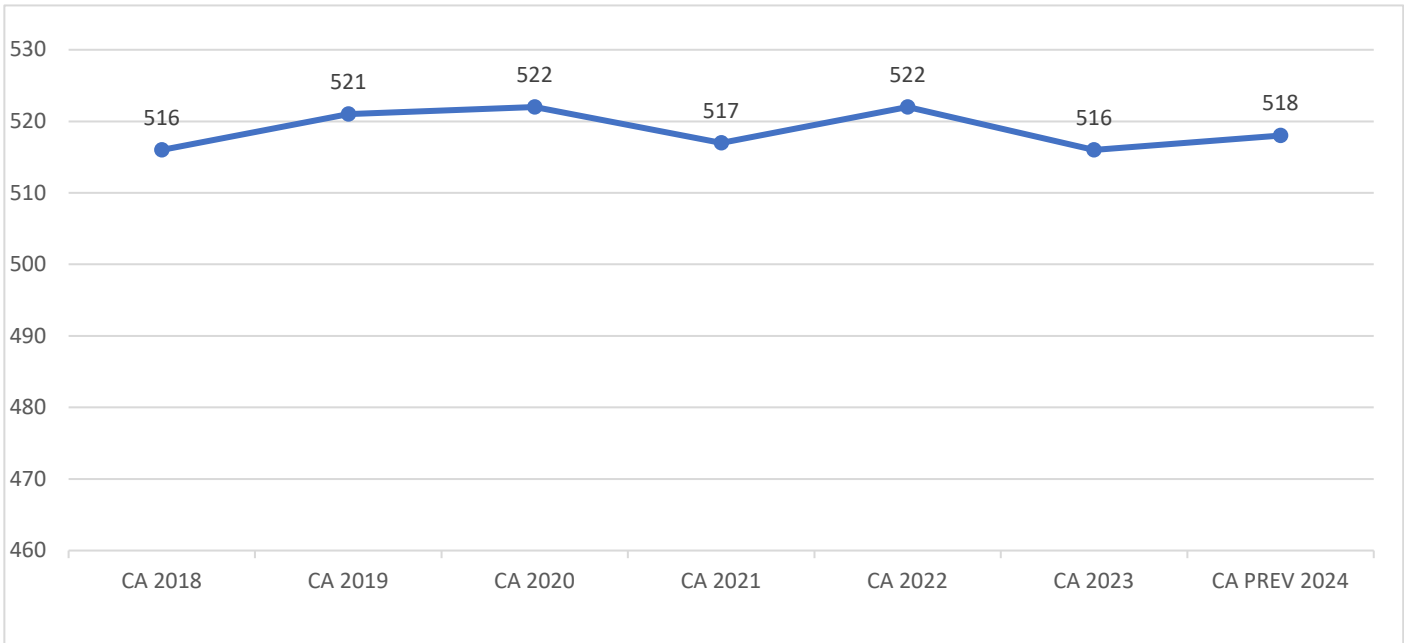
- La mise en œuvre de mesures nationales qui s’imposent à la collectivité en matière d’emplois et de carrière
- La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qui a engendré une revalorisation des rémunérations.
- Le maintien de la rémunération des agents contractuels pendant la période de confinement.
- La revalorisation de 3,5% du point d’indice en 2022 et de 1,5% en 2023.
- L’attribution de 5 points d’indice à l’ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024.

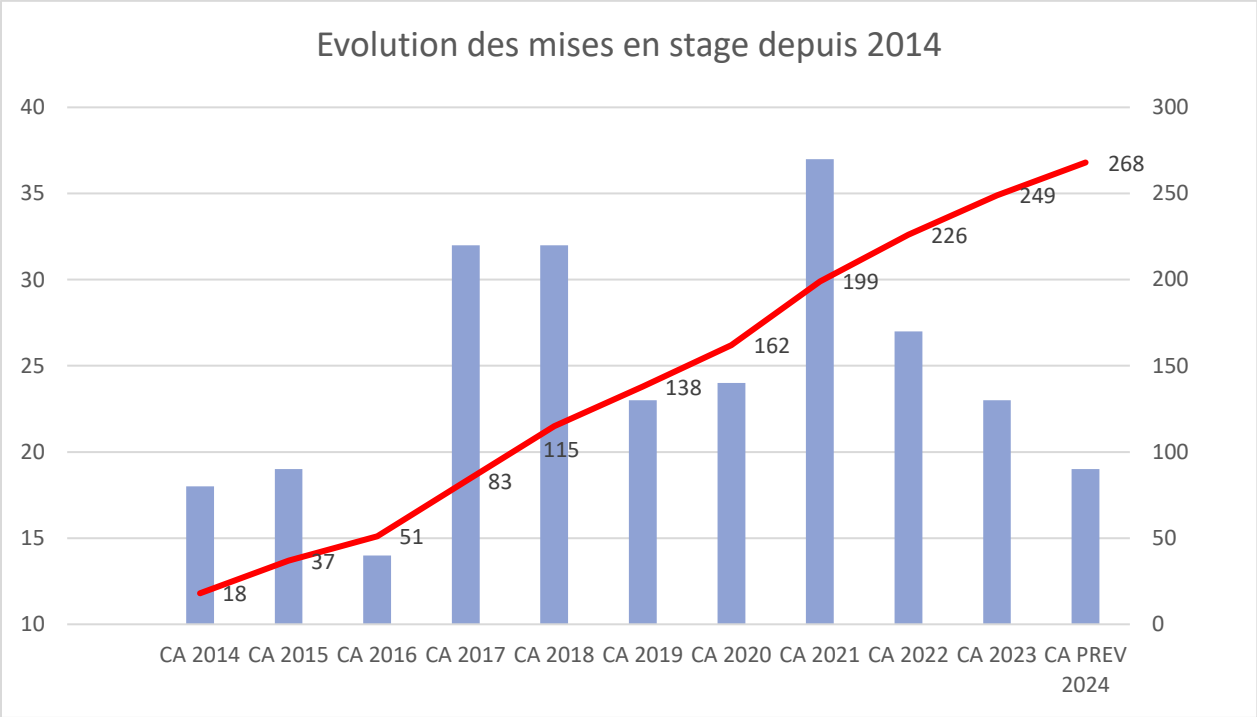
B. Evolution du nombre d’heures supplémentaires depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nb heures	7 759	5622	9492	10 009	9 639	10 368
Montant	159 285€	107 723€	187 749€	205 727€	201 034€	218 504€

Entre 2019 et 2024 les heures supplémentaires sont en hausse, du fait notamment des nombreuses animations développées dans la ville qui conduisent à mobiliser davantage les agents. Sur l’année 2024 notamment le passage de la flamme Olympique a nécessité la réalisation d’heures supplémentaires par de nombreux services. La baisse des heures supplémentaires sur 2020 est liée à la crise sanitaire et aux périodes de confinement.

C. Evolution du nombre d’agents titulaires et stagiaires depuis 2018



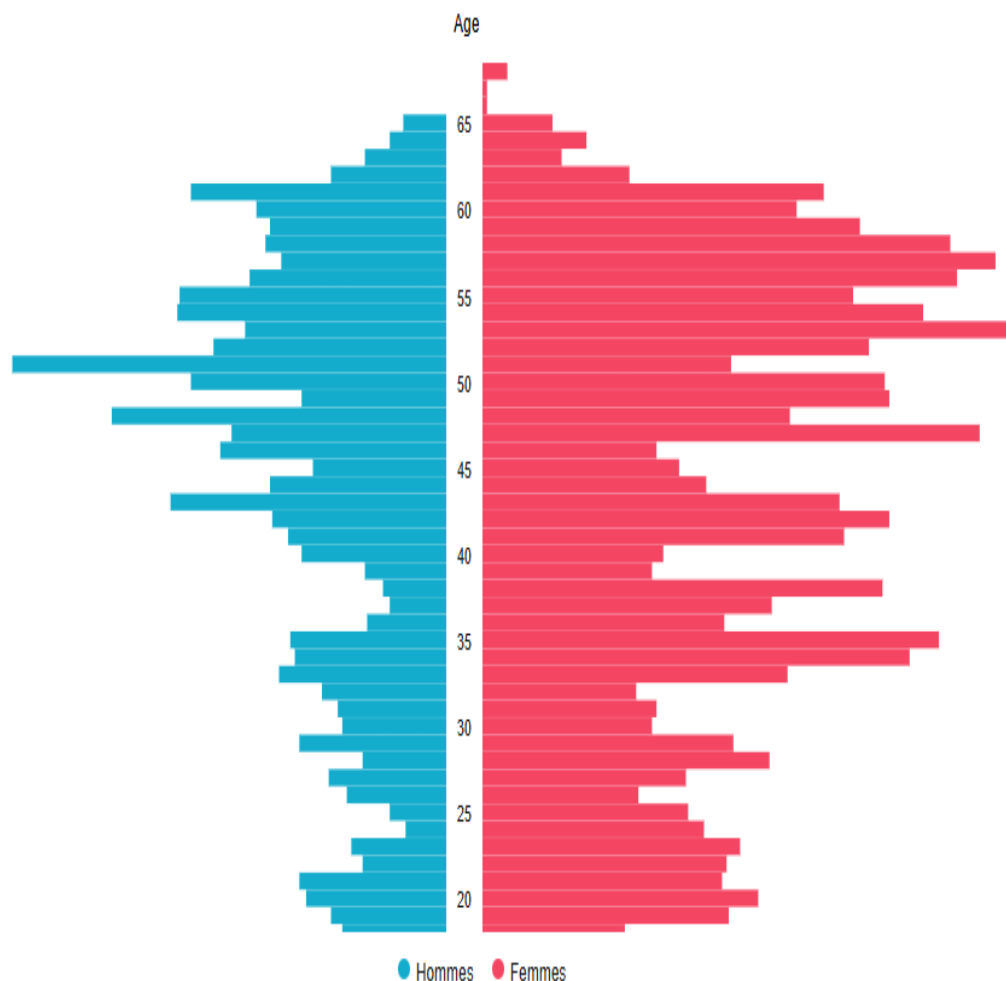


Le nombre d’agents titulaires/stagiaires au sein de la collectivité a augmenté entre 2019 et 2024 puisque la collectivité poursuit son objectif de déprécarisation des agents contractuels depuis plusieurs années. Dans ce cadre, 23 en 2019, 24 en 2020, 37 en 2021, 27 en 2022, 23 en 2023 et 19 en 2024. Entre 2016 et 2024 il y a eu 231 mises en stage.

La collectivité favorise les montées en compétences et la mobilité interne au sein de la collectivité. Certains départs (pour retraite ou mutation) ont été remplacés par des agents en interne. D’autres recrutements vont avoir lieu prochainement pour les postes restants vacants, pour lesquels la commission RH a émis un avis favorable.

Le développement de la mobilité interne se concrétise par de nouvelles pratiques mises en place telles que la prime à la mobilité dans le cadre du RIFSEEP, les stages d’immersion à la fois à destination des agents en reclassement pour raisons médicales et à destination d’agents souhaitant changer de fonctions et/ou de métier mais n’osant pas postuler par méconnaissance du poste et/ou de son environnement.

D. Pyramide des âges au 31/12/2024 :
(Fonctionnaires, contractuels sur emploi permanent et non permanent)



La forme champignon de la pyramide des âges correspond à la forme régulièrement rencontrée dans les communes de la même strate. L'âge moyen au sein de la collectivité se situe à 45 ans pour les hommes et 44 ans pour les femmes. L'âge moyen dans la fonction publique territoriale en 2022 est de 46 ans.

E. Volet handicap :

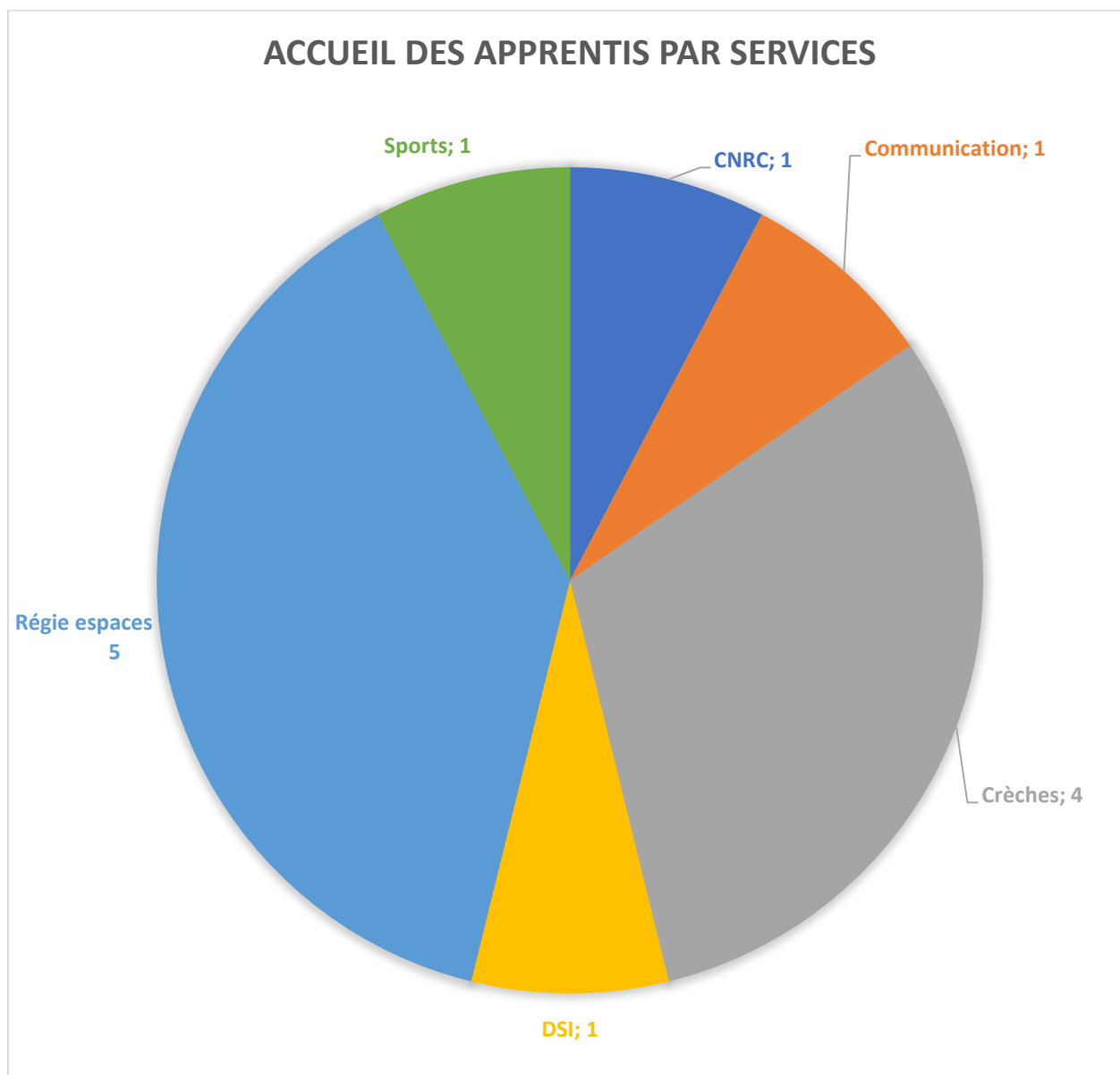
Au 31 décembre 2023, la collectivité employait 49 bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleur en situation de handicap (BOETH).

Statistiques de l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique au 31/12/2023 (déclarations 2024, source : dossier de presse du FIPHFP)

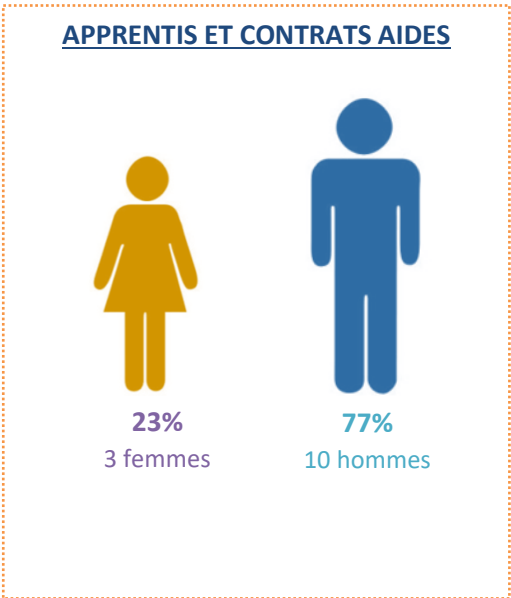
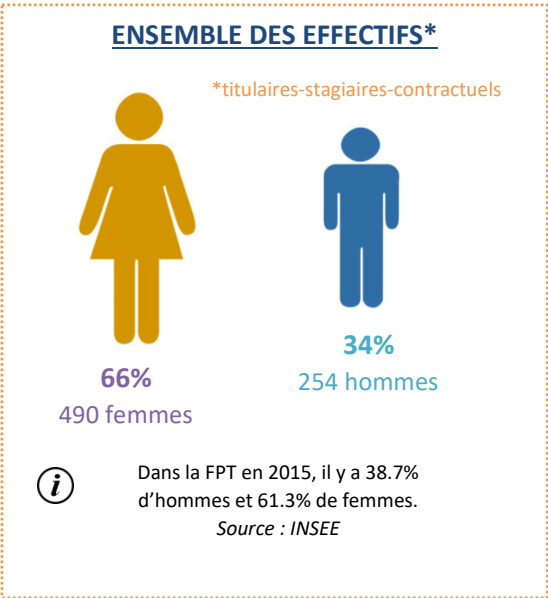
Minimum taux d'emploi direct de travailleurs handicapés, obligation légale	6%
Taux d'emploi direct de travailleurs handicapés pour la fonction publique	5,66%
Fonction publique d'Etat	4,64%
Fonction publique hospitalière	5,64%
Fonction publique territoriale	6,89%
Au 31/12/2022 à la ville de Saint-Chamond (taux d'emploi direct) (déclaration 2023)	7,74%
Au 31/12/2023 à la ville de Saint-Chamond (taux d'emploi direct) (déclaration 2024)	8,31%

F. Accueil des apprentis et des stagiaires :

La collectivité embauche 13 apprentis au cours de l'année 2024. De plus, sur l'année scolaire 2023-2024, la collectivité a reçu 447 demandes de stages et a pu accueillir 164 stagiaires.



II) Rapport de situation en matière d’égalité entre les femmes et les hommes, projection au 31/12/2024.

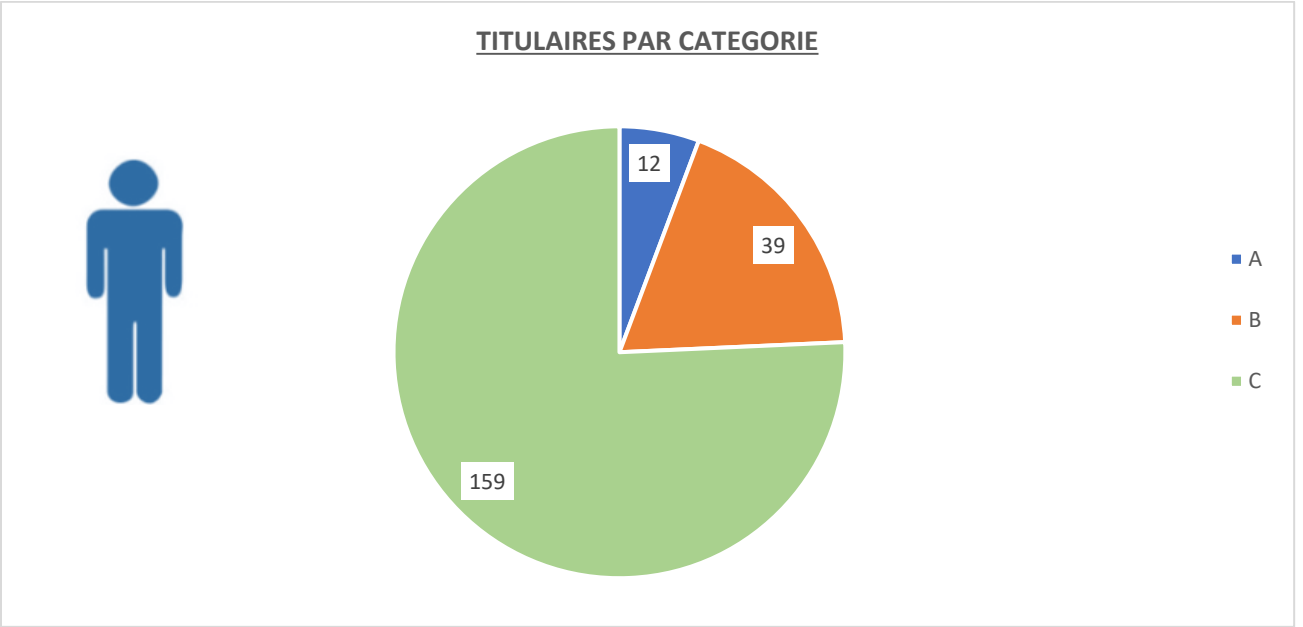
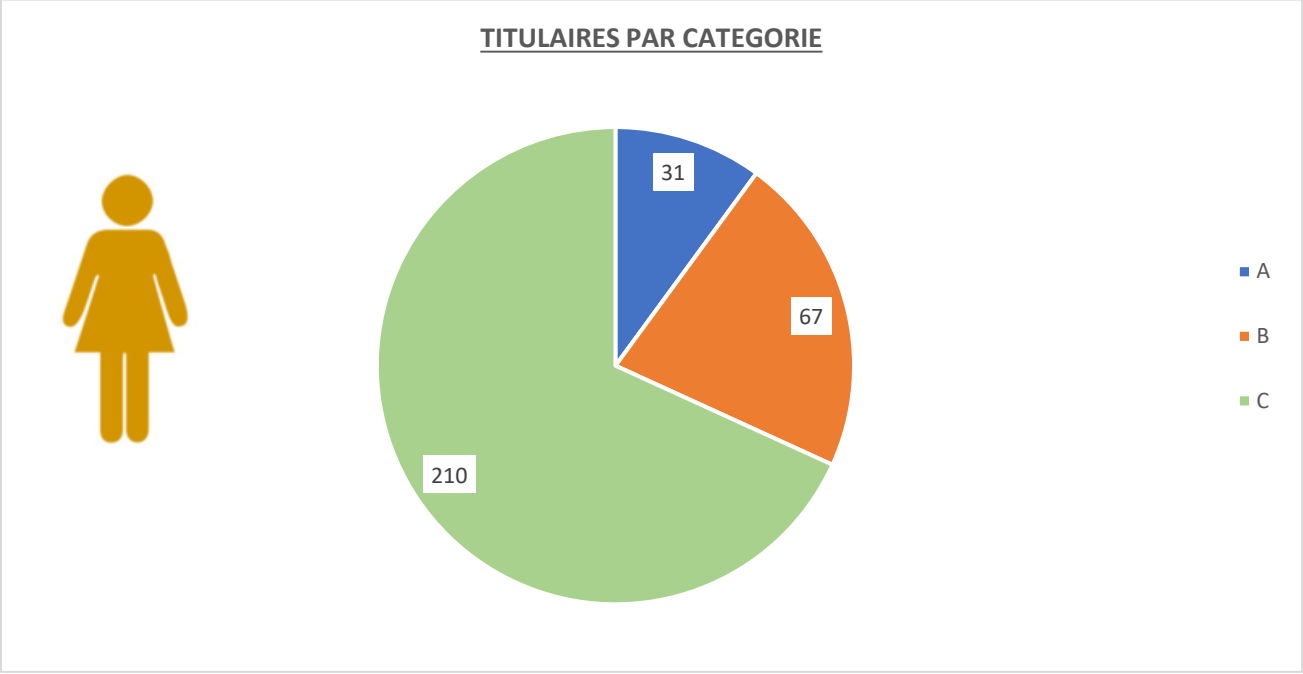


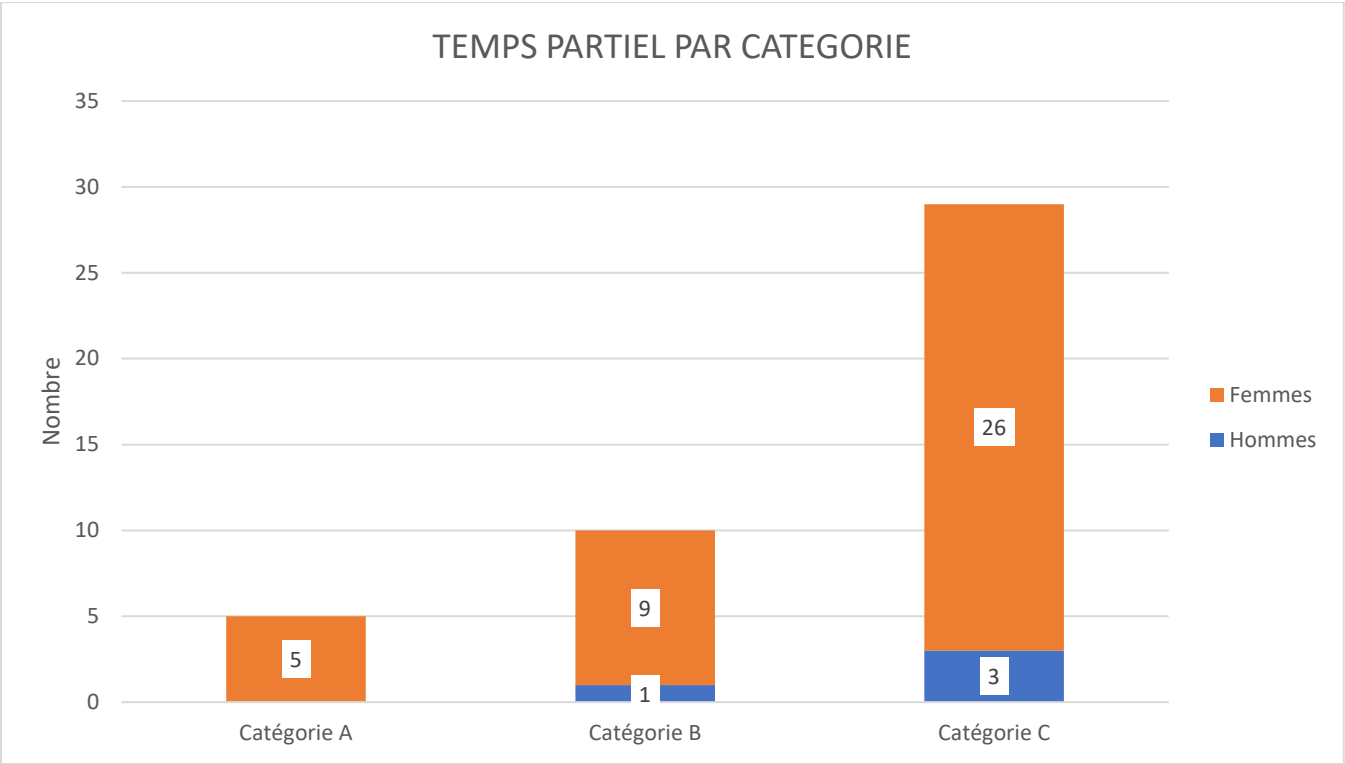
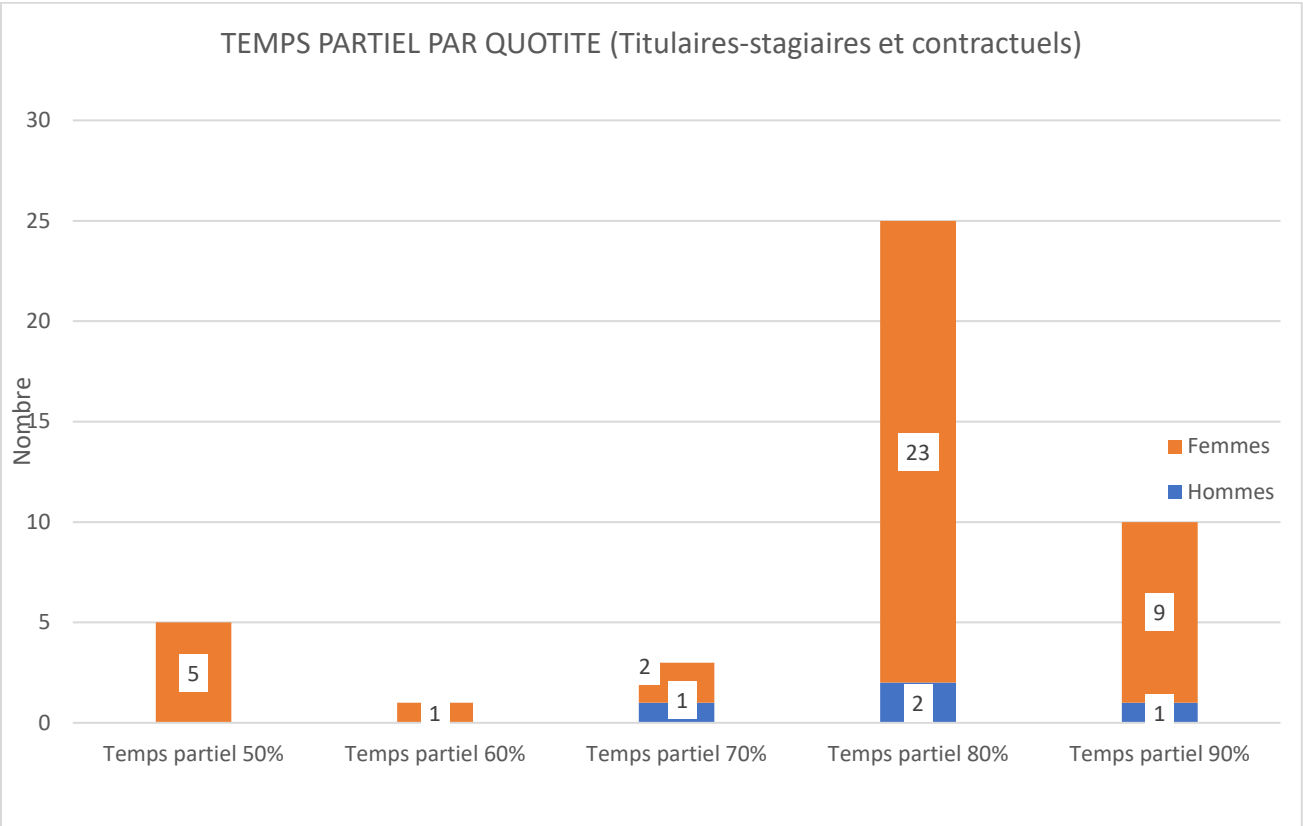
TITULAIRES ET CONTRACTUELS PAR SEXE

	♀♂	♀	♂	% de ♀
Titulaires	518	308	210	59%
Contractuels	225	181	44	80%

TITULAIRES PAR FILIERE

	♀♂	♀	♂	% de ♀
Fonctionnel	4	1	3	25%
Administrative	126	111	15	88%
Animation	24	19	5	79%
Culturelle	31	18	13	58%
Médico-sociale	78	76	2	97%
Police municipale	31	6	25	19%
Sportive	13	4	9	31%
Technique	211	73	138	35%

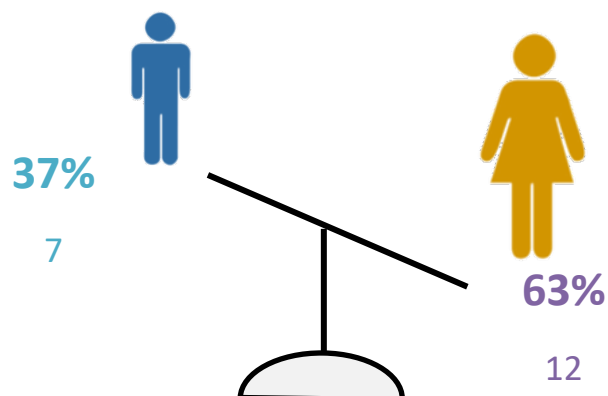




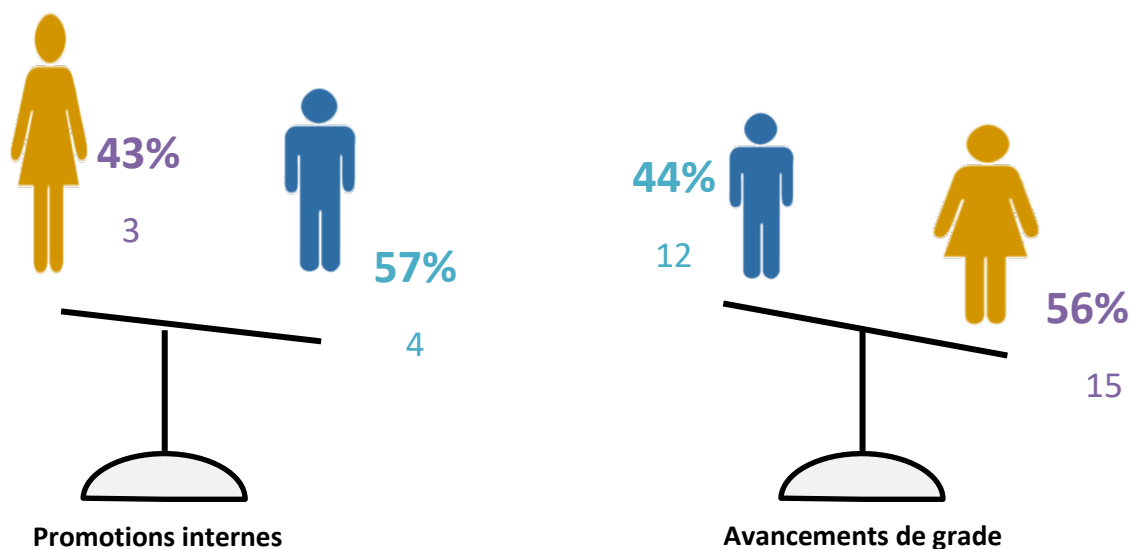
RECRUTEMENTS EXTERNES DE TITULAIRES EN 2024

	♀♂	% de ♀	% de ♂
Catégorie A	2	50% (1)	50% (1)
Catégorie B	7	86% (6)	14% (1)
Catégorie C	1	100% (1)	
TOTAL	10	80% (8)	20% (2)

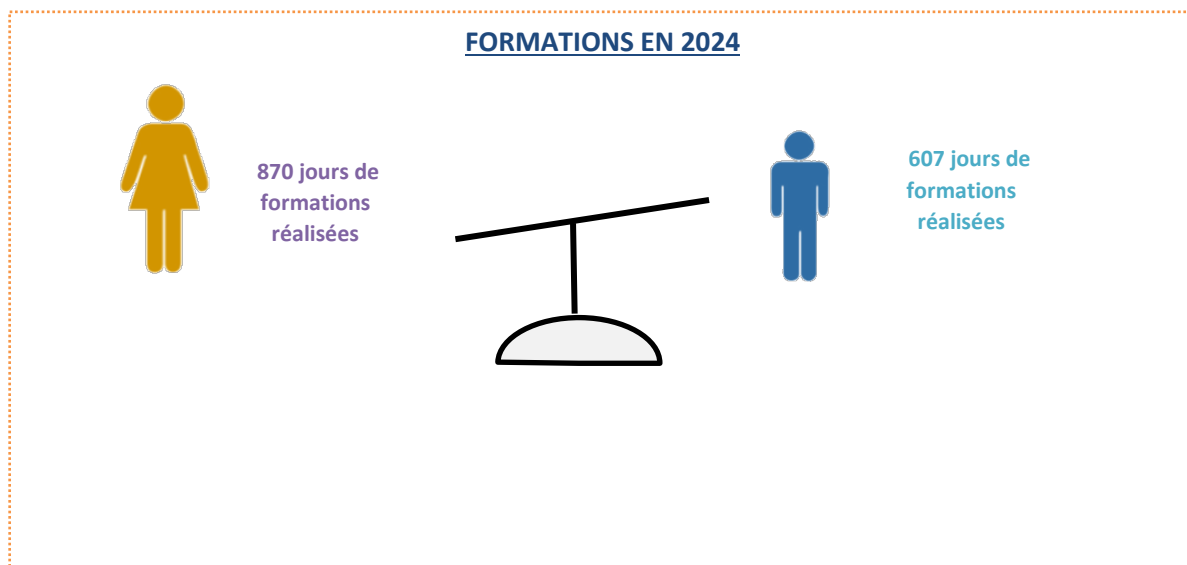
NOMINATION DE STAGIAIRES EN 2024



PROMOTIONS SUITE LIGNES DIRECTRICE DE GESTION 2024



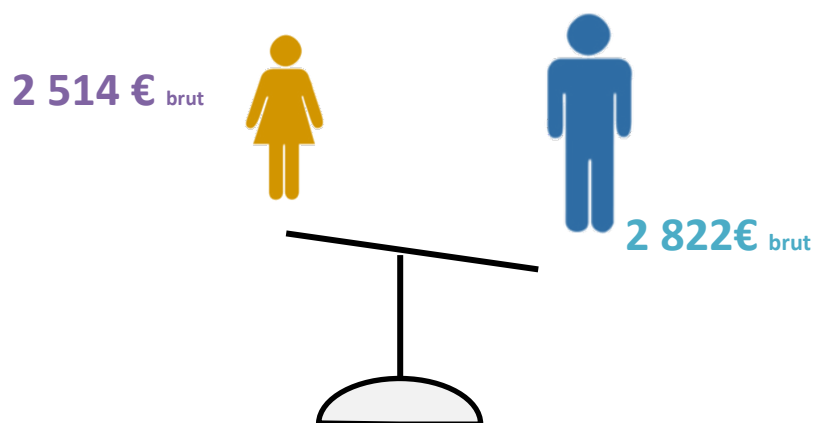
Jours de formations réalisées en 2024 pour l'ensemble des effectifs



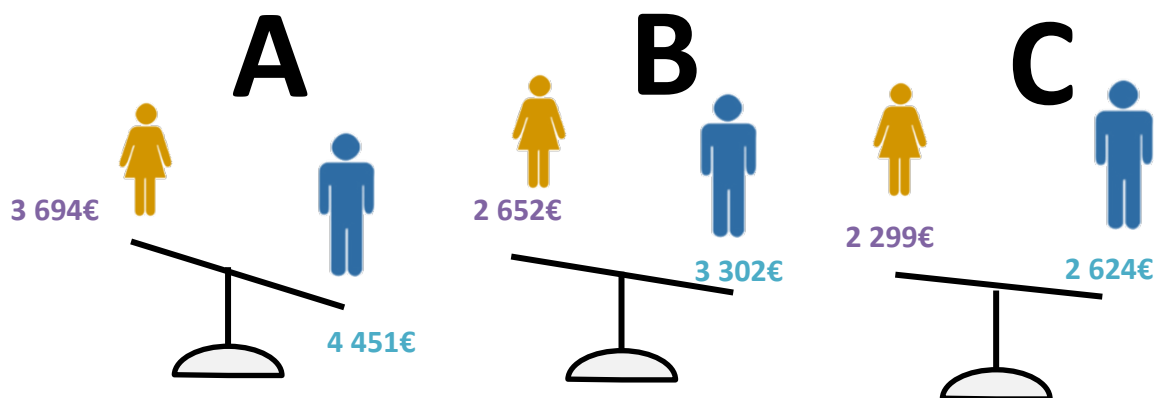
REMUNERATIONS MENSUELLES BRUTES MOYENNES en 2023 (données décembre 2023) Agents titulaires, stagiaires

Dans la collectivité :

Rémunération moyenne brute des fonctionnaires en équivalent temps plein :



Rémunération moyenne brute en équivalent temps plein des fonctionnaires par catégorie et sexe :



Les rémunérations dans la fonction publique étant liées aux grades et filières, il n'est pas surprenant de trouver ici un écart au profit des hommes qui sont davantage représentés dans les filières techniques qui offrent de meilleures rémunérations.

III) La politique RH : les actions et les perspectives

A) LES ACTIONS :

Recrutement :

- L'emploi public est accessible par le concours en priorité, ce qui permet un traitement égalitaire.
- Les annonces de recrutement contiennent la mention F/H
- La sélection des candidatures s'effectue en fonction des compétences techniques et personnelles, en fonction du niveau de diplôme et de l'expérience professionnelle
- Un rapport de recrutement est établi après chaque jury de recrutement pour expliquer le choix du candidat retenu et les motifs pour les candidats non retenus
- Une bourse à la mobilité interne est établie chaque mois et envoyée au domicile des agents ne disposant pas de poste informatique

RIFSEEP :

Dans le cadre de la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, la collectivité a fait le choix de la cotation des postes. Ainsi, la part fixe du régime indemnitaire est liée au poids du poste et non pas au grade comme précédemment. Cette méthode permet une meilleure équité et une totale transparence.

Temps de travail :

La collectivité a engagé un travail sur l'organisation du temps de travail. Les agents hors planning imposés sont soumis à 38h au lieu de 36h30 auparavant. Des aménagements sont possibles :

- Soit 37h par semaine sur 4.5 ou 4 jours une semaine et 5 jours la semaine suivante
- Soit 36h par semaine sur 4.5 jours ou 4 jours une semaine et 5 jours la semaine suivante.

Le recours au temps partiel est facilité au sein de la collectivité.

Télétravail de droit commun :

La collectivité a travaillé au cours de l'année 2021 à la mise en place du régime de droit commun du télétravail.

Cette mise en place du télétravail a été validée lors du CHSCT du 21 octobre 2021 et du CT du 23 novembre 2021.

La mise en place de cette organisation du travail a fait l'objet d'une délibération en conseil municipal du 06 décembre 2021.

Le télétravail est possible pour tous les agents volontaires, travaillant au moins 4 jours par semaine quels que soient leur statut, catégorie et âge à la condition que les missions soient réalisables à distance. Ce télétravail s'effectue au domicile de l'agent. Par principe, les apprentis, les stagiaires écoles et les personnes en services civiques en sont exclus.

Le télétravailleur réalise ses horaires de travail habituels figurant dans son calendrier de travail. Les droits à congés et RTT sont maintenus pendant la durée du télétravail.

La mise en œuvre proposée de télétravail pour les agents est la suivante :

- 1^{ère} possibilité :

Un agent sur un temps complet selon un planning de 5 jours ou 4,5 jours par semaine bénéficie de 1 jour fixe maximum par semaine, selon l'organisation et les nécessités de service.

Un agent à temps complet ou partiel travaillant selon un planning de 4 jours ou 4 jours une semaine et 5 jours la semaine suivante bénéficie de 1 jour fixe de télétravail tous les 15 jours.

- 2^{ème} possibilité :

L'agent à temps complet dispose d'un forfait annuel de 25 jours de télétravail, ce forfait est proratisé pour les agents à temps partiel. Le nombre de jours de télétravail est limité à 1 maximum par semaine.

A ce jour, 80 conventions ont été signées et le nombre de jours de télétravail du 1^{er} janvier 2024 au 30 novembre 2024 s'élève à 1101,5 jours.

Les orientations pour 2025:

En termes de prospective pour l'année 2025 la collectivité pourra faire face à l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement et de valorisation des compétences. Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations il s'agira :

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficience.
- D'anticiper chaque départ en retraite et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacements liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins. Les services devront soumettre leurs propositions à la commission RH qui donnera priorité lors des demandes de publication de postes à la bourse de mobilité interne (BMI) et aux agents en situation de reclassement.
- De mobiliser les directions dans le pilotage de la masse salariale, à partir de budgets déconcentrés qui leur permettent de prioriser leurs besoins, d'assurer la continuité de service (saisonnalité, pics

d'activité) et pallier les absences au sein de leurs directions lorsque les besoins du service le justifient impérativement. Ainsi toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif.

- D'examiner avec attention les demandes de remplacements pour arrêts maladie ou maternité selon les critères de continuité du service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers.

En contrepartie de cet effort la collectivité prévoit pour 2025 le maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents.